

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62
accueil@vezelay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
AR_027_2023

**Interdiction de stationner sur une partie du parking du lavoir
Du 11 mai au 10 juin 2023**

Le Maire de la Commune de VEZELAY,
Vu le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière,
Vu l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58,
Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation et du stationnement,
Considérant la demande formulée par le régisseur général pour le compte de la Société Bonne Pioche cinéma, dans le cadre de la suite du tournage du long métrage intitulé 'C'est le Monde à L'envers',
Considérant l'installation provisoire du système de bornes de recharges itinérant pour la flotte de véhicules électriques inhérente aux besoins du film ;

ARRETE :

- Article 1^{er} :** Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur le fond du parking du lavoir, du JEUDI 11 MAI à 8h00 au SAMEDI 10 JUIN 2023 à 12 heures.
Seuls la borne de recharge et les véhicules de la production seront autorisés à stationner en vue de les recharger.
- Article 2 :** Une signalisation conforme sera mise en place et assurée par les organisateurs.
- Article 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézelay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vézelay, le 02 mai 2023

Le Maire,
Hubert BARBIEUX

